

SAM « MONACREDIT »

Société Anonyme Monégasque

au capital de 3.000.000 euros

Siège social : 1 avenue des Citronniers - c/o Crédit Lyonnais - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

En euros	2004	2003
Actif		
Caisse, Banques centrales, CCP	8.582,56	8.587,13
Créances sur les établissements de crédit.....	749.900,60	3.615.403,28
(Dont créances rattachées)	(4.477,83)	(16.281,98)
Opérations avec la clientèle.....	6.729.643,67	10.779.909,72
A court terme	20.932,82	17.043,41
A moyen et long terme	6.547.555,20	10.614.575,37
Créances rattachées	107.161,43	105.066,81
Créances douteuses et litigieuses	53.994,22	43.224,13
Montant brut.....	636.878,81	764.854,45
Provisions	(582.884,59)	(721.630,32)
Participations et autres titres		
Détenus a long terme	54.266,34	57.266,34
Immobilisations corporelles	3.540,16	4.688,32
Montants bruts	51.033,54	51.033,54
Amortissements.....	(47.493,38)	(46.345,22)
Autres actifs	39.110,69	21.695,69
Comptes de régularisation	69,54	95,45
Total	7.585.113,56	14.487.645,93
En euros		
Passif		
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	0	4.737.672,97
(dont Dettes rattachées).....	0	(165.397,97)
Autres passifs.....	191.337,69	548.479,76
Comptes de régularisation	17.152,86	17.406,76
Provisions pour risques et charges	0	500.000,00
Capitaux propres hors frbg	7.376.623,01	8.684.086,44
Capital souscrit	3.000.000,00	3.000.000,00
Réserves	2.335.715,59	2.335.715,59
Report à nouveau (+/-)	1.422.403,78	1.922.403,78
Résultat de l'exercice (+/-).....	618.503,64	1.425.967,07
Total	7.585.113,56	14.487.645,93

HORS BILAN

En euros	2004	2003
Garanties reçues d'intermédiaires financiers	2.180.140,12	3.147.778,00
Engagements de financement reçus d'Etablissements financiers	2.286.735,26	2.286.735,26

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2004

En euros	2004	2003
Intérêts et produits assimilés	638.591,27	972.397,33
Intérêts et charges assimilés	102.776,32	266.138,29
Commissions (produits).....	2.255,81	3.071,96
Commissions (charges).....	152,10	171,71
Autres produits d'exploitation bancaire	13.439,54	14.301,13
Autres charges d'exploitation bancaire	39.281,66	55.616,08
Produit net bancaire	512.076,54	667.844,34
Charges générales d'exploitation	221.967,14	189.254,27
Dotation aux amortissements et prov. sur Immobilisations .incor. et corporelles ...	1.148,16	1.052,48
Résultat brut d'exploitation.....	288.961,24	477.537,59
Coût du risque (+/-)	638.745,73	(29.094,18)
Résultat d'exploitation	927.706,97	448.443,41
Résultat courant avant impôt.....	927.706,97	448.443,41
Résultat exceptionnel (+/-)	2,11	1.690.400,26
Impôt sur les bénéfices	309.205,44	712.876,60
Résultat net	618.503,64	1.425.967,07

ANNEXE 2004

PRINCIPES GÉNÉRAUX ET MÉTHODES

Les comptes annuels de MONACREDIT sont établis conformément aux règles de présentation applicables aux banques et édictées par le C.N.C et le CRBF.

Les principes comptables sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'établissement des comptes pour l'exercice précédent.

NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES,
MÉTHODES D'ÉVALUATION et RATIOS

NOTE 1 - CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les Crédits à la clientèle qui représentent, hors créances douteuses et litigieuses, 86,31 % du TOTAL BILAN (essentiellement à moyen ou long terme) sont enregistrés au BILAN à leur valeur nominale.

Tableau de ventilation des créances sur la clientèle selon la durée restant à courir : (en milliers d'Euros)

Durée restant à courir en K de €	D ≤ 1 M	1 M < 3M < 3M	3M < 6M < 6M	6M < 1an < 1 an	1an < 5ans < 5ans	D > 5ans
Crédit > à 1 an	100	223	297	569	3.750	1.607

L'encours des crédits au 31/12/2004 a enregistré une baisse de 38,31 % par rapport au 31/12/2003 (-25,47 % l'année dernière). Cette diminution, due à l'arrêt de la production depuis le 1^{er} janvier 2001 et au montant des tombées habituelles (1.764 milliers d'euros) a été accélérée par l'important montant des remboursements anticipés qui ne cesse d'augmenter depuis quelques années (2.296 milliers d'euros contre 1.746 milliers d'euros en 2003 et 1.406 milliers d'euros en 2002).

Crédits à l'habitat en K de €	31/12/ 2004	31/12/ 2003
Crédit à court terme	-	-
Crédit à moyen terme	1.056	1.455
Crédit à long terme	5.491	9.159

Le taux de rendement s'établit à 6,85 % contre 7,19 % pour l'exercice 2003.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement et, ou en tout état de cause, lorsqu'elles présentent des échéances impayées depuis plus de 6 mois.

Pour l'exercice 2004, deux créances ont été classées en encours douteux pour 20 milliers d'euros une seule provisionnée à 100 %.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte probable qui en résultera.

Au 31/12/2004, le taux de provisionnement direct se situe à 91,53 %.

Tableau des provisions sur créances douteuses en milliers d'euros :

Valeur clôture exercice 2003	Dotations de l'exercice	Repri- ses	Utili- sations	Valeur clôture exercice 2004
721	12	150	0	583

NOTE 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la suite du remboursement total des dossiers SCI AMERICANIS, la provision de 500 milliers d'euros qui restait au 31/12/2003, n'avait plus lieu d'être et a été reprise en totalité en 2004.

NOTE 3 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Les engagements donnés, en faveur des emprunteurs en matière d'ouvertures de crédit sont bien évidemment nuls.

Les garanties reçues d'intermédiaires financiers diminuent et passent de 3.148 milliers d'euros à 2.180 milliers d'euros en 2004, dont 631 milliers d'euros consenties par le Groupe CREDIT LYONNAIS.

NOTE 4 - LE REFINANCEMENT

En capitaux moyens, les refinancements atteignent 1.739 milliers d'euros contre 4.582 milliers d'euros en 2003 (soit -62,04 %).

Le taux moyen de refinancement ressort à 5,63 % en 2004 contre 5,65 % en 2003.

Les charges correspondantes diminuent de 62,06 % (100 milliers d'euros contre 262 milliers d'euros en 2003).

Le refinancement en 2004 était assuré en totalité par le CRÉDIT LYONNAIS MONACO, sur une ligne qui est arrivée à échéance le 17/05/2004, ainsi que par une ligne variable sur un mois (utilisée jusqu'au 17/06/2004). Depuis le 17/06/2004, aucune ligne n'est nécessaire pour assurer le financement des encours.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Tableau en Euros
des immobilisations d'exploitation :

Valeur clôture exercice 2003	Acqui- sitions	Cessions	Annu- lation amort. cessions	Dotations de l'exercice	Valeur clôture exercice 2004
4.688	0	0	0	1.148	3.540

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION

Sous cette rubrique sont repris :

- les titres de la SCI METROPOLIS pour 153 € soit 1 % du capital détenu ; le solde est détenu par le CREDIT LYONNAIS.

- la participation en compte-courant SCI METROPOLIS a été ramenée au cours de l'exercice de 57 milliers d'euros à 54 milliers d'euros.

NOTE 7 - DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Durant l'exercice 2004, un dividende de 1.925.967,07 € relatif à l'exercice 2003, a été distribué aux actionnaires.

NOTE 8 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Le taux de l'impôt monégasque sur les bénéfices au 31/12/2004 est de 33,33 %.

NOTE 9 - RATIOS PRUDENTIELS ET REGLEMENTAIRES

Le RATIO EUROPEEN de SOLVABILITE mesure le rapport entre les fonds propres de la Banque et ses engagements pondérés.

Le rapport entre les exigibilités et la liquidité n'est plus significatif, suite à l'arrêt de la production au 01/01/2001.

NOTE 10 - RISQUE DE TAUX

Selon l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 98.05 du 23 juin 1998 relatif à la communication financière dans l'annexe des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, il est précisé que MONACREDIT n'est pas exposée au risque de taux.

En effet, la flexibilité de son refinancement auprès du Crédit Lyonnais lui permet de faire face au vieillissement de son portefeuille crédits.

RAPPORT GENERAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2002 pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004.

Les comptes annuels et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires en fonction des usages de la profession, et nous a conduit à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2004, le bilan au 31 décembre 2004, le compte de pertes et profits de l'exercice de 12 mois, clos à cette date, le hors bilan au 31 décembre 2004 et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de pertes et profits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles étaient correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

Comme mentionné dans la note 2 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels, la provision de 500 milliers d'euros qui restait au passif du bilan au 31 décembre 2003 a été reprise suite au remboursement total des crédits concernés. Cette reprise de provision a été comptabilisée en coût du risque.

A notre avis, le bilan, le compte de pertes et profits, le hors bilan et l'annexe qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2004, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infractions aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 22 avril 2005.

Jean-Humbert CROCI
Expert-Comptable

André GARINO
Expert-Comptable

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la S.A.M. Monacredit, 1, avenue des Citronniers, c/o Crédit Lyonnais - Monaco.
